

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 07 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 1 mars 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Monsieur Pierre LECLERC,
Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL,
Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Virginie PRADAL à M. Bruno POIGNANT.
Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.

Absents excusés :

Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération n°2021DELIB0135 du 16 décembre 2021 attribuant les marchés relatifs à l'organisation des séjours de classes de découvertes ;
Vu la délibération n°2018/D59 du 28 mai 2018 actualisant le principe de la tarification au taux d'effort pour les activités périscolaires et extrascolaires, séjours enfance et jeunesse et classes d'environnement,
Vu l'avis de la commission Enfance/Jeunesse du 27 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le programme des classes de découvertes au titre de l'année en cours afin d'en permettre l'organisation,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme des classes de découvertes pour l'année 2024 tel qu'annexé à la présente délibération dont le coût prévisionnel total est fixé à 99 912,70 € , étant précisé que dans l'hypothèse d'un changement de lieu de séjour, les marchés offrent des solutions alternatives.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que le Maire fixera la participation des familles dans le cadre de ses délégations d'attributions.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les familles bénéficieront de l'application du taux d'effort pour fixer le montant de leur participation et que celle-ci sera versée avant ou au cours du mois suivant le départ des enfants.

ARTICLE 4 : DÉCIDE que les familles domiciliées à Bry sur Marne, et dont les enfants fréquentent des classes de perfectionnement dans les communes voisines, pourront également, en cas de séjours en classes de découvertes de leurs enfants, bénéficier d'un remboursement par la commune. Le remboursement correspondra à l'abattement sur leur participation auquel leur donnerait droit l'application du taux d'effort.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 11 mars 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



PROGRAMME DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE 2024

Enseignants	École	Classes	NBR			Lieux	Date	COUT SEJOUR				IND.ENSEIGN.			DEP.TOTALE
			Enf.	Jour/enfant	Part.			Prix/jour	nb jrs	nb part.	Total	ind	N/Jr	Total	
Ecole Élémentaire Etienne de Silhouette															
	EDS					Chevillon Cheval / Poney	ou 7 au 11/10/24	87,90	5		0,00 €	18,29	5	91,45	91,45 €
	EDS							87,90	5		0,00 €	18,29	5	91,45	91,45 €
SOUS-TOTAUX			0		0			0	0,00			182,90		182,90 €	
Ecole Élémentaire Henri Cahn															
MME LOMBARD	HC	CE1A	26	5	27	Andernos	22 au 26/04	108,26	5	26	14 073,80 €	18,29	5	91,45	14 165,25 €
MME FRAYSSE	HC	CPC	23	5	24			108,26	5	23	12 449,90 €	18,29	5	91,45	12 541,35 €
SOUS-TOTAUX			49		51			49	26 523,70 €			182,90		26 706,60 €	
Ecole Élémentaire Louis Daguerre															
MME FLAMANT	LD	CE2	27	5	28	Andernos	17 au 21/06	136,14	5	27	18 378,90	18,29	5	91,45	18 470,35 €
SOUS-TOTAUX			27		28					27	18 378,90			91,45	
Ecole Paul Barilliet															
MME DECHAUMONT	PB	CM2 A	27	5	28	La Jaudonnière Oléron (Char à voile)	17 au 21/06	109,33	5	27	14 759,55 €	18,29	5	91,45	14 851,00 €
Mme GOBARDEN	PB	CM2 B	27	5	28			109,33	5	27	14 759,55 €	18,29	5	91,45	14 851,00 €
SOUS-TOTAUX			54		56			54	29 519,10			182,90		29 702,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL			130		135			130	74 421,70 €			640,15		75 061,85 €	

Adopté par délibération du
Conseil Municipal n°
du

LE MAIRE,